

L'accès aux services

Une analyse fondée sur la densité et la population

Jean-Michel FLOCH
Département de l'action régionale



Mesurer pour comprendre



Introduction

A partir de :

La grille de densité (présentée au SOU 2015)

La Base Permanente des Equipements pour déterminer un panier de services

Du distancier Metric (PSAR Analyse territoriale de l'Insee) mesurant les trajets au niveau communal et infra communal

Une étude menée par l'Insee et le CGET

La grille de densité

L'adaptation de la typologie européenne

Trois niveaux dans la typologie européenne

les communes densément peuplées - Densely populated area (or alternative name : cities / large urban area)

les communes de densité intermédiaire - intermediate density area (or alternative name : towns and suburbs / small urban area)

les communes peu denses - thinly populated area (or alternative name : rural area)

Avec cette méthode 90% des communes françaises sont considérées comme peu denses, d'où

=>La création dans la nomenclature proposée par l'Insee d'un degré supplémentaire, le très peu dense

Avec une méthode dans la continuité de celle de la Commission (agrégation de carreaux)

Une grille communale

La construction de cet indicateur fait intervenir des notions de densité locale et d'agrégation locale. A partir de carreaux, on construit une grille communale à quatre modalités

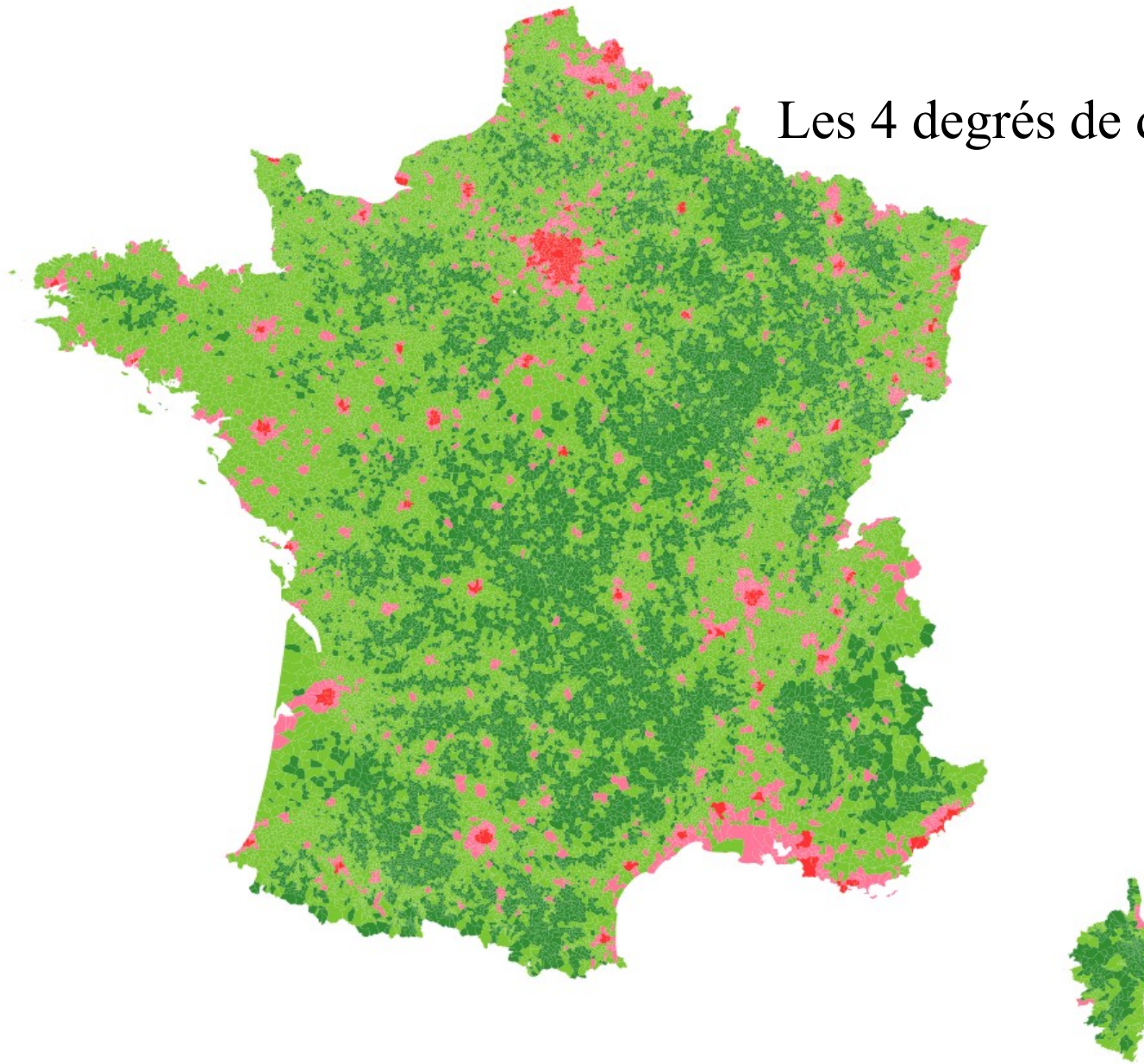
Dense

Intermédiaire

Peu dense

Très peu dense

Les 4 degrés de densité



Un panier vie courante

Panier de « la vie de tous les jours »

22 équipements ou services

Une grande partie des 29 équipements de la gamme de proximité. Ont été écartés les services à domicile ou les services qui ne sont pas d'usage quotidien (agences immobilières..)

Quelques équipements des gammes intermédiaires ont été rajoutés : collège, stations-services, supermarchés

Les temps d'accès

Distance aux équipements

Calculés à partir des distances routières fournies par le distancier METRIC

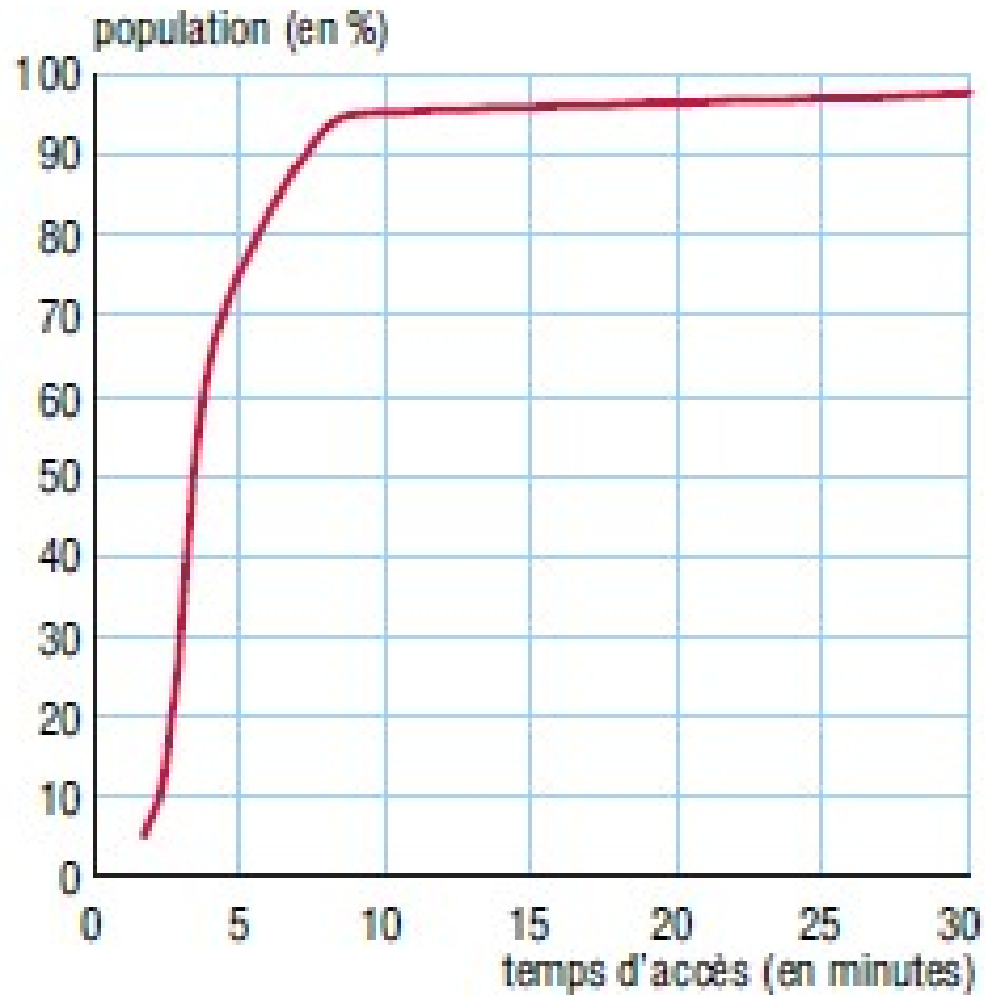
Distance de caractère très théoriques, visant plus à permettre des comparaisons

Le temps d'accès pour un panier d'équipement est la moyenne des temps d'accès

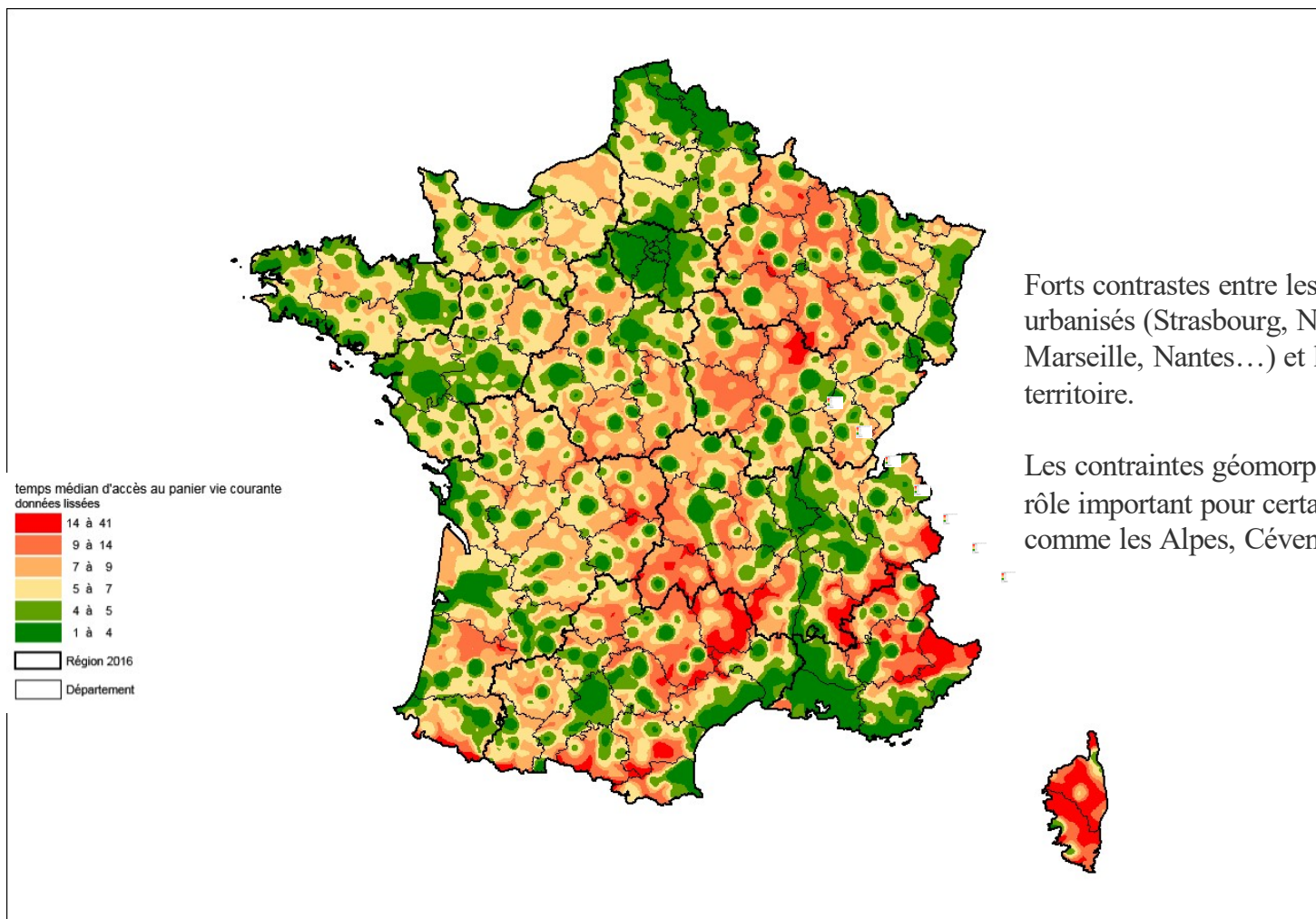
Pour un territoire, on retient la médiane des temps d'accès communaux, en tenant compte du poids des communes

Quelques résultats

95 % de la population à moins de 9 mn des principaux services de la vie courante



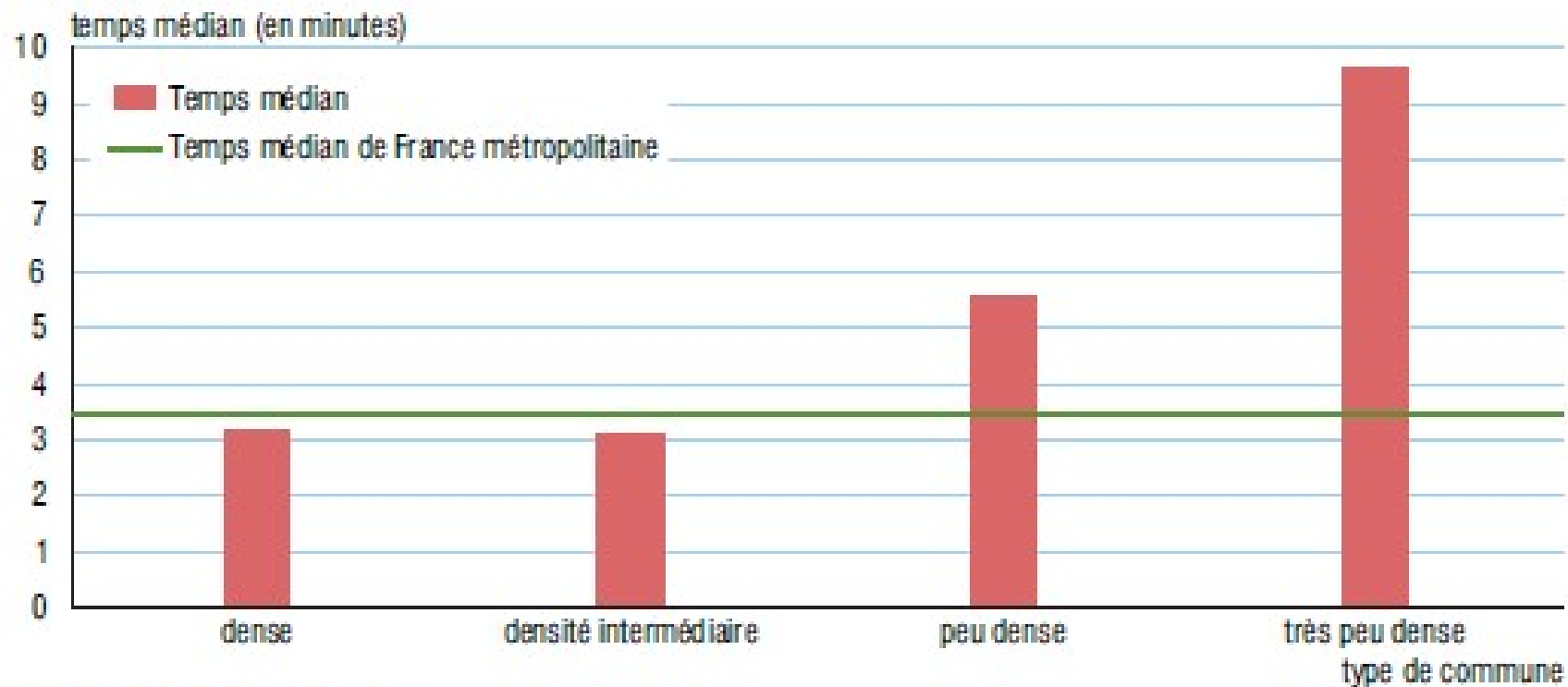
Temps d'accès médian routier aux principaux services (données lissées)



Forts contrastes entre les grands espaces urbanisés (Strasbourg, Nice, Lille, Marseille, Nantes...) et le reste du territoire.

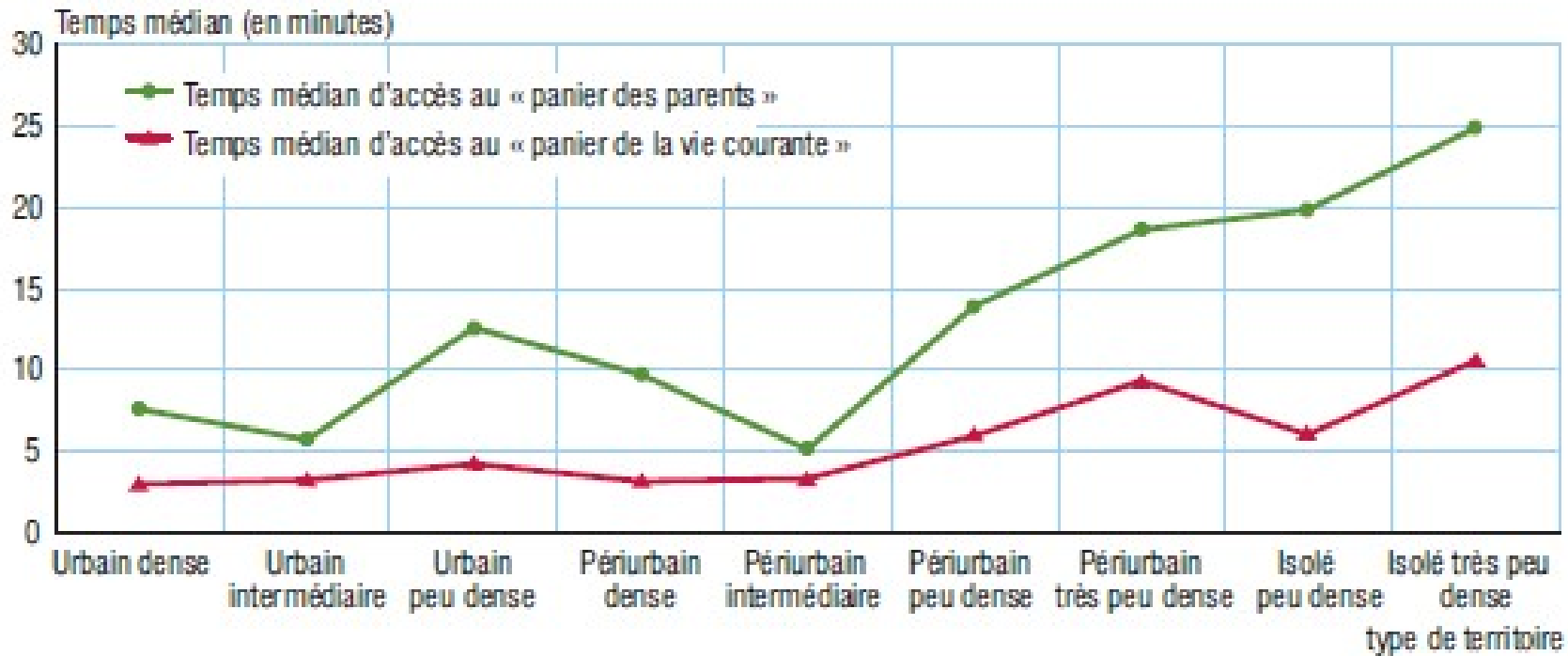
Les contraintes géomorphiques jouent un rôle important pour certains territoires comme les Alpes, Cévennes, la Corse

Temps médian aux principaux services par type de commune

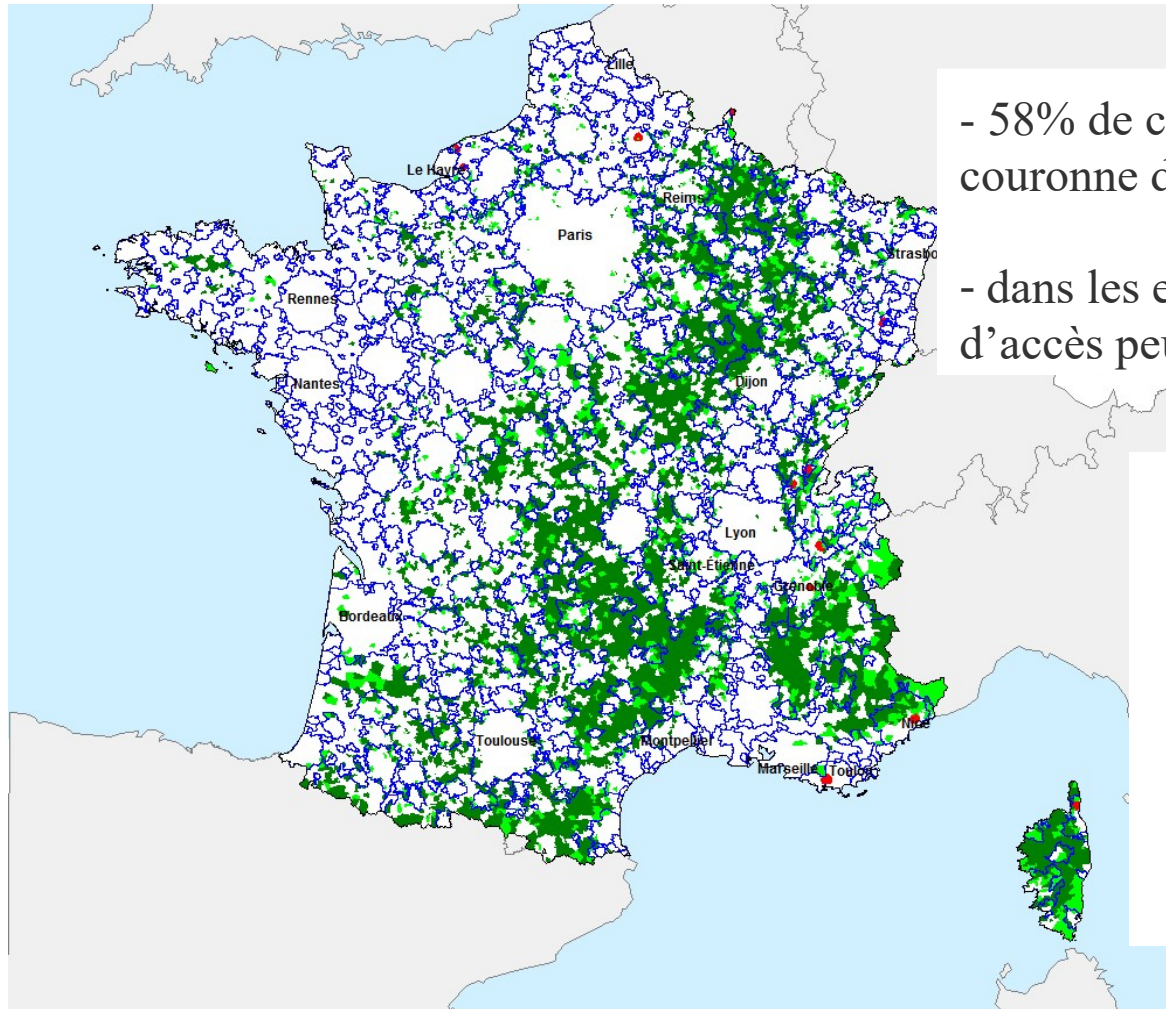


Champ : France métropolitaine.

Temps médian aux principaux services par type de territoire

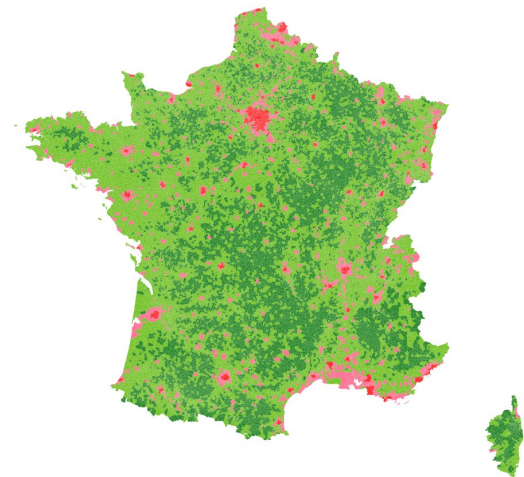


Communes dont le temps d'accès moyen aux services de vie courante est supérieur à 10 minutes

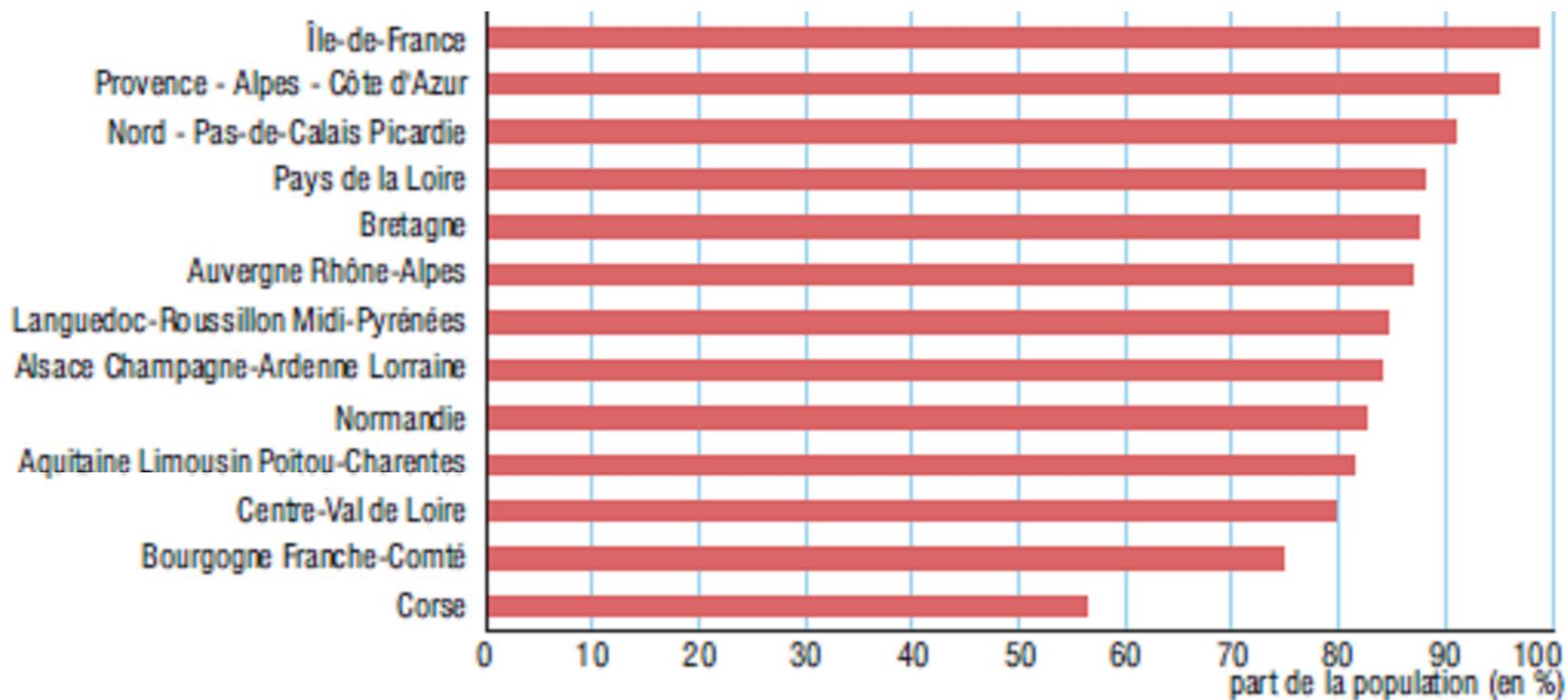


- 58% de ces communes sont dans une couronne d'un pôle urbain

- dans les espaces très peu denses les temps d'accès peuvent atteindre 55 minutes



Accès en moins de 7 mn- Part régionale



Pour en savoir plus

Insee Première



L'accès aux services, une question de densité des territoires

En France métropolitaine, un habitant sur deux accède en moins de 4 minutes, par voie routière, aux principaux services de la vie courante. Entre les communes les plus « denses » et les moins « denses », selon une approche fine de la répartition de la population, les temps d'accès vont du simple au triple. Dans certaines régions, plus d'un habitant sur quatre vit à plus de 7 minutes des services de la vie courante. Le trajet peut être plus long à cause du relief ou en raison de la grande dispersion de la population. Les personnes résidant dans un pôle urbain accèdent le plus rapidement aux services. C'est moins le cas dans les couronnes périurbaines de ces pôles, mais c'est au-delà de la limite périurbaine que les temps d'accès sont les plus longs.

Max Barbier, Gilles Toutin, Commissariat général à l'égalité des territoires, David Levy, pôle Analyse territoriale, Insee

Merci de votre attention,